

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de MAZERES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, le jeudi 6 février 2014 à 20h30 précises sous la présidence de Monsieur Michel ARMAND, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 30 janvier 2014.

Étaient présents : Mr Michel ARMAND, Maire ; Mrs Denis LABBE, Jean-Marie LATIER, Francis LATRILLE, Bernard MUGICA, Olivier PARSEGHIAN et Didier SAUMON ; Mmes Eliane BERNADET, Chantal COUTHURES, Marie-Noëlle DUCOS et Christelle JEAN.

Étaient absents excusés : Mr Michel BIBENS et Sylvie CARRILLO.

Étaient Absents : Mr Jérôme PIROT

Monsieur Bernard MUGICA est désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2013

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 19 décembre 2013.

Délibérant sur le sujet, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité, **Approuve** le compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013.

2/ Délibération n° Delib1_02-14 : Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
Vu le projet de convention de mise à disposition avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins versants du Beuve et de la Bassane dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;
Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents Autorise Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention de mise à disposition dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

3/ Délibération n° Delib2_02-14 : Motion des élus de MAZERES

Les élus du Conseil Municipal de Mazères, après examen du contenu d'un document intitulé "**Les Échos de la CdC - Édition Spéciale Mazères**" tiennent **unanimement** à faire savoir à l'ensemble des administrés de la commune qu'ils:

S'indignent de l'usurpation du titre de premier magistrat de la commune utilisé par le ou les rédacteurs - et leurs éventuels complices - en substance de ce grotesque et calomnieux manuscrit.

Condamnent fermement la méthode diffamatoire, sournoise, particulièrement déloyale, employée pour communiquer anonymement à la population des informations inexacts, trompeuses, voire ignominieuses.

Souhaitent que l'enquête en cours permette l'identification des auteurs de cette pitoyable forfaiture à des fins d'application, sans concession, de la loi prévue pour de semblables délits.

Soutiennent, pleinement et solidairement, **Michel Armand**, Maire, dont l'investissement personnel au service de **Mazères**, la probité et la rigueur dans la gestion des affaires de la Commune, a toujours été exemplaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00